PROCÈS-VERBAL N°04
COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 16 octobre 2026

Présent(s) : (en visio) MM. Guy ANDRE - Sébastien CHARLIER - Walter DE NARDIN - Jean-Luc EVRARD - Michel GENDRON (Président) - David GIULIANI - Marc HAENEL (référent éclairage) - Dominique SCHOTT.

Excusé(s) : Mme Sandra SCHOETTEL - MM. Jean-Pierre DA PONTE - Claude FLAGET - Michel GOTTÉ - François LEFEBVRE (référent sols sportifs) - Nicolas RUEFF.

Assistent : Mme Nathalie RAMONET - MM. Christian GILLES - Jonathan LECUYER (district 51).

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

Prochaine réunion le 10/11/2026

Attention :

Les dossiers sont à retourner au plus tard le 02/11/2026

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@ alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référents Sols Sportifs :

François LEFEBVRE (mail : ded.lef49@orange.fr - Portable : 06.87.02.53.82)

DISTRICT AUBE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

ROMILLY SUR SEINE - STADE DES DROITS DE L'ENFANT - NNI 103230301

Cette installation est classée en niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2036.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr GUILLIER, en date du 23/09/2026, attestant de la mise en conformité des buts.

La commission confirme le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/02/2036.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT D'ALSACE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 680660102

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 13/09/2034 (date de mise à disposition : 21/09/2026).

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN suite à un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr ONIMUS, membre de la CDTIS, en date du 28/09/2026.
- Tests in situ en date du 28/09/2026.
- Mail de la mairie, en date du 02/10/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Absence d'un portillon obstrué. La protection de l'aire de jeu doit être continue au niveau de l'angle inférieur droit.**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 SYN PROV jusqu'au 30/04/2027.

HOERDT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672050102

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 30/08/2025.

La commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, attestant de la levée des non-conformités mineures (l'aire de jeu a une largeur de 68m. Les fixations pour les filets de but sont conformes. Chaque vestiaire est équipé de ses propres douches).

Elle constate que le vestiaire arbitre ne fait que 5,4m² au lieu de 8m² (Article 4.7.2) mais que le grand nombre de vestiaires joueurs (8) permet d'affecter l'un des vestiaires aux arbitres.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

HUNINGUE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 681490102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/11/2026 (date de mise à disposition : 01/11/2016).

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr KUENTZ, membre de la CDTIS, en date du 24/09/2026.
- Plan de l'aire de jeu.

Elle note l'arrêté municipal, en date du 10/09/2026, indiquant que le STADE MUNICIPAL 1 à HUNINGUE - NNI 681490101 est indisponible pour travaux.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Un banc est installé dans la zone technique et empiète sur la zone de sécurité. Celui-ci doit être retiré sans délai.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

Elle constate l'absence de PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse en gazon synthétique (art. 3.2.6.2 du Règlement des Terrains & Installations Sportives).

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure et de la réception des tests in situ.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

MUTZIG - STADE ROGER LEISSNER 2 - NNI 673130102

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 29/10/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à un changement de revêtement (date de mise à disposition : 01/09/2026).

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr LEFEVRE, membre de la CDTIS, en date du 16/10/2026.
- Tests in situ en date du 04/09/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2036.

OFFENDORF - STADE DU RHIN 1 - NNI 673560101

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 28/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Les bouches et couvercles d'arrosage situés dans ces zones doivent être recouverts avec un revêtement souple en veillant à être au niveau de l'aire de jeu.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

- **La protection de l'aire de jeu doit être continue. En particulier, l'ouverture doit pouvoir être fermée pendant les rencontres.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Elle constate que les salles de douches sont communes à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.2 du règlement). L'absence de salle de douches propre à chaque vestiaire entraîne le déclassement du stade du Rhin 2 - NNI 673560102 en niveau T7. Celui-ci pourra retrouver son niveau de classement si un cloisonnement des salles de douches est réalisé.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

OFFENDORF - STADE DU RHIN 2 - NNI 673560102

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 28/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **La protection de l'aire de jeu doit être continue pour un niveau T5.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Elle constate que les salles de douches sont communes à 2 vestiaires (non conforme à l'article 4.2 du règlement). L'absence de salle de douches propre à chaque vestiaire entraîne le déclassement du stade du Rhin 2 - NNI 673560102 en niveau T7. Celui-ci pourra retrouver son niveau de classement si un cloisonnement des salles de douches est réalisé.

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

OSTWALD - STADE OMNISPORTS NACHTWEID 1 - NNI 673650101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 21/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 23/09/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante doit être en continue conformément à l'article 6.6.1 du règlement.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T4 PN jusqu'au 31/12/2026.

SOUFFLENHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674720101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 21/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées (présence des buts amovibles). Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

SOUFFLENHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 674720102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 22/09/2026, indiquant que cette installation n'est plus utilisée.

Par conséquent, la commission retire l'installation du classement.

SOUFFLENHEIM - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 674720103

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 28/09/2026.

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 22/09/2026, indiquant que cette installation n'est plus utilisée.

Par conséquent, la commission retire l'installation du classement.

ST PIERRE BOIS - STADE SAINT GILLES 1 - NNI 674300101

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 28/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr LEFEVRE, membre de la CDTIS.
- Plans de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle constate que l'installation n'est pas clôturée (Clôture obligatoire pour une niveau T4 et un niveau T5 - Article 6.3 du règlement des terrains et installations sportives).

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La protection de l'aire de jeu à l'arrière des bancs de touche n'est pas conforme à l'art.3.9.5.1. du règlement. Elle doit être conçue pour empêcher les contacts avec le public en passant derrière ceux-ci. Une distance de 1m minimum est conseillée.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 31/12/2026.

WEYERSHEIM - STADE DE LA ZORN 2 - NNI 675290102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 09/08/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr SIMON, membre de la CDTIS, en date du 14/09/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

BALDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680150102

Cette installation est retirée du classement depuis le 14/08/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail du club, en date 28/09/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (aire de jeu retracée et protection sur les buses d'arrosage).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/10/2036.

HOCHFELDEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672020102

Cette installation n'est plus classée depuis le 10/11/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 05/10/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zone de sécurité à 2.50m).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

HOERDT - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 672050103

Cette installation est retirée du classement depuis le 11/03/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de la mairie, reçu le 16/10/2026, attestant de la levée de la non-conformité majeure (zones de sécurité conformes et plaque recouverte).

Elle rappelle que pour un classement en niveau T7, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/10/2036.

RIXHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 682780102

Cette installation est retirée du classement.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr KUENTZ, membre de la CDTIS, en date du 24/09/2026, attestant la levée de la non-conformité (zone de sécurité à 2,50m).

Elle prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

ROUFFACH - COSEC DE ROUFFACH - NNI 682879902

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Rapport de visite de Mr HAENEL, membre de la CRTIS, en date du 15/09/2026.

Elle constate que la zone de dégagement n'est pas respectée (minimum 1 m autour de l'aire de jeu).

Elle note que l'aire de jeu est de 38x18m au lieu de 40x20m pour un niveau Futsal 3.

Par conséquent, la commission ne peut procéder au classement de cette salle.

1.4 Avis préalable

STRASBOURG - STADE PACO MATÉO 1 - NNI 674820501

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/01/2029.

La Commission reprend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour un changement de revêtement.

Pièces fournies :

- Demande d'avis préalable, en date du 29/07/2026.
- Lettre d'intention (début des travaux : juillet 2026)
- Plans de l'aire de jeu (**100x60**).
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis et compte tenu du plan côté de l'aire de jeu transmis, la commission prononce un avis préalable favorable à ce projet pour un niveau T5.

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).
Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Elle rappelle les distances de sécurité sont de 2,50 ml par rapport au premier obstacle rencontré (poteaux de but de foot A8).

1.5 Affaires diverses

HUNINGUE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681490101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 30/03/2028.

La commission prend connaissance de l'arrêté municipal, en date du 10/09/2026, indiquant l'indisponibilité de l'installation pour travaux.

Par conséquent, la commission propose de retirer l'installation du classement et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BALDERSHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 680150102

L'éclairage n'était pas classé.

La commission reprend connaissance de la demande de classement initial en niveau E7. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 15/09/2023.

Etude d'éclairage en date du 28/02/2023 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 16 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 114 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,43

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2030.

HABSHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681180101

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6. Un avis préalable a été délivré en date du 08/11/2024.

Nouvelle étude d'éclairage en date du 15/04/2024 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 155 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- GR à 46,1
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 143 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 pour un classement initial (l'éclairage horizontal est de 143 au lieu de 150 minimum pour une mise en service).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2030.

WEINBOURG - STADE MUNICIPAL - NNI 675210101

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 07/06/2024.

Etude d'éclairage en date du 07/11/2023 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72
- GR : 45,78
- Aire de jeu de 100 x 62 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 181 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

2.2 Confirmation de classement

ALTORF - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 670080101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 06/12/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 245 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,57

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

BLOTZHEIM - STADE ALBERT MOEBEL - NNI 680420101

L'éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 15/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 (projecteur en LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 303 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2030.

BLOTZHEIM - STADE ANGEL ZAPPELINI - NNI 680420102

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 15/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6 (projecteur en LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,7

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

COLMAR - PARC DES SPORTS STADIUM N°2 - NNI 680660102

L’éclairage était classé en niveau E6 jusqu’au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 356 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,38

U2h (Facteur d’uniformité EhMin/EhMoy) : 0,54

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,38 au lieu de 0,4 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu’au 16/10/2028.

DACHSTEIN - STADE MULTISPORTS - NNI 670800101

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 08/03/2026

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable a été délivré en date du 10/01/2025.

Nouvelle étude d'éclairage en date du 15/04/2024. :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m (3 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65
- U2h (Facteur d’uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- GR à 44,0
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d’uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

La commission prononce le classement de l’éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu’au 16/10/2030.

DURLINSDORF - STADE DU GRUMBACH 1 - NNI 680740101

L’éclairage était classé en niveau E6 jusqu’au 16/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,2

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,2 au lieu de 0,4 minimum et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,41 au lieu de 0,6 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

ERNOLSHEIM BRUCHE - PARC DES SPORTS 1 - Terrain synthétique - NNI 671280101

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 06/12/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (l'éclairement horizontal moyen est de 111 lux au lieu de 120 lux minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

GUEMAR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681130101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 141 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,44

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,23 au lieu de 0,4 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

HAGENTHAL LE BAS - STADE DU LERTZBACH 1 - NNI 681200101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 115 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,1

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,18

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent ni à un niveau E6, ni à un niveau E7 (l'éclairement horizontal moyen est de 115 lux au lieu de 120 lux minimum, le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,1 au lieu de 0,4 minimum et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,18 au lieu de 0,6 minimum).

Par conséquent, la commission retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

HEILIGENSTEIN - STADE DU JARDIN DES SPORTS 1 - NNI 671890101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2028.

HERBITZHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 671910101

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 11/11/2020.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 156 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,17

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,25

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 ni au niveau T7 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est inférieur à 0,40).

Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

HESINGUE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681350101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,65

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2028.

HOCHSTATT - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681410101

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 07/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 128 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

KINGERSHEIM - STADE DE LA PLAINE DE FOOT 1 - NNI 681660101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 06/12/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,25

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,43

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

KOETZINGUE - STADE DE LA CROIX 1 - NNI 681700101

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 31/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,22

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,45

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (l'éclairement horizontal est de 109 lux au lieu de 120 lux au minimum, le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,22 au lieu de 0,4 minimum et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,45 au lieu de 0,6 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

LIEPVRE - STADE MUNICIPAL - NNI 681850101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,53

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

NEUF BRISACH - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 682310101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 16/09/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6 (projecteur en LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,41

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,56

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,56 au lieu de 0,6 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2030.

OTTROTT - STADE SAINTE ODILE - NNI 673680101

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 17/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,19

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,44

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

STOTZHEIM - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 674810101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 117 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,38

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,38 au lieu de 0,4 minimum et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,58 au lieu de 0,6 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

SUNDHOFFEN - STADE MUNICIPAL - NNI 683310201

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 154 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,31

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,49

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,31 au lieu de 0,4 minimum et le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,49 au lieu de 0,6 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

TRIEMBACH AU VAL - STADE INTERCOMMUNAL DU GIESSEN - NNI 674930101

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 04/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6 (projecteur en LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 139 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

TRUCHTERSHEIM - STADE DU KOCHERSBERG 1 - NNI 674950101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 15/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5 (projecteur en LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 258 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

DAMBACH LA VILLE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 670840101

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 16/06/2025.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 16/03/2026.

Etude d'éclairage en date du 09/12/2025 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)

- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,76
- GR : 46,7
- Aire de jeu de 100 x 64 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 156 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

DANNEMARIE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680680101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 07/02/2027.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 14/08/2026.

Etude d'éclairage en date du 09/06/2026 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 25 m (3 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 188 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,63
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- GR : 42,8
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 185 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

HOCHFELDEN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672020102

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 26/04/2020.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 (LED). Un avis préalable favorable a été délivré en date du 08/08/2025.

Etude d'éclairage en date du 21/02/2024 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- Type de projecteurs : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 180 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,50
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73
- GR : 49,9
- Aire de jeu de 100 x 65 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 183 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,68

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

HOERDT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 672050102

L'éclairage n'est plus classé depuis le 11/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 118 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

HOERDT - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 672050103

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 21/10/2018.

La commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 24/02/2025.

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 101 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,28

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

Elle prononce le classement de l'éclairage de cette installation en E7 jusqu'au 16/10/2028.

MONTREUX VIEUX - STADE MUNICIPAL EMILE SCHOTT - NNI 682140101

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 02/10/2017.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 18/05/2026.

Etude d'éclairage en date du 13/05/2026 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (2 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79
- GR : 46,2
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

MULHOUSE - STADE DU BRUSTLEIN - NNI 682240201

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 13/10/2027.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E5 (Type de projecteurs LED).

Etude d'éclairage en date du 10/07/2026.

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m (4 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,72
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 282 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,8

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2030.

ODEREN - STADE ROLAND VALDENAIRE - NNI 682470101

L'éclairage est retiré du classement depuis le 13/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 164 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,23

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,43

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

ORBEY - STADE LEFÉBURE - NNI 682490201

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2027.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6. Un avis préalable favorable a été délivré en date du 12/01/2026.

Etude d'éclairage en date du 08/10/2025 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m (3 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 172 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- GR : 49,9
- Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,61

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

RIXHEIM - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 682780102

L'éclairage était en Eentrainement jusqu'au 10/02/2019.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E7.

Etude d'éclairage en date du 19/02/2025 :

- Aire de jeu de 100 x 63 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 16 m
- Type de projecteurs : LED (1 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 94,2 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,34
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,55

Pièce fournie :

- Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,26

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,43

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2030.

WOLXHEIM - STADE DE LA BRUCHE - NNI 675540101

L'éclairage n'est plus classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable a été délivré en date du 08/12/2025.

Nouvelle étude d'éclairage en date du 17/10/2025. :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 21 m (3 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,61
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- GR à 43,6
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 173 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,56

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

2.4 Avis préalable

RIEDSELTZ - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 674000102

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour un niveau E7 et de l'étude d'éclairage en date du 23/06/2026.

Elle constate dans l'étude technique :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 16 m (1 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 102 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- GR à 44,3
- Aire de jeu de 98 x 55 mètres

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DES ARDENNES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CHARLEVILLE MEZIERES - GYMNASE DE L'EUROPE - NNI 081059913

Cette installation n’est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- Photos de l'aire de jeu.

Elle constate que la zone de dégagement n'est pas respectée (minimum 1 m autour de l'aire de jeu).

Par conséquent, la commission ne peut procéder au classement de cette salle.

CHARLEVILLE MEZIERES - GYMNASE ROBERT HEMMLER - NNI 081059914

Cette installation n’est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- PV CDS en date du 09/05/2023
- Plans des vestiaires, de l'aire de jeu et photos.

Elle constate l’absence d’arrêté d’ouverture au public (AOP) précisant les capacités d’accueil de l’installation (nombre de places assises, debout, PMR).

La commission prononce le classement de l’installation en niveau Futsal 4 jusqu’au 16/10/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

GIVET - COSEC CHARLES DE GAULLE - NNI 081909901

Cette installation n’est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièce fournie :

- Photo de l'aire de jeu.

Elle constate l’absence d’arrêté d’ouverture au public (AOP) précisant les capacités d’accueil de l’installation (nombre de places assises, debout, PMR).

La commission prononce le classement de l’installation en niveau Futsal 4 jusqu’au 16/10/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

LES HAUTES RIVIERES - SALLE POLYVALENTE - NNI 82189901

Cette installation n’est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 3.

Pièces fournies :

- Demande de classement
- PV CDS en date du 15/05/1995.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 16/10/2036. La capacité d'accueil dans les gradins est de 192 personnes.

VIREUX MOLHAIN - SALLE DE REPLI - NNI 84869902

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau Futsal 4.

Pièce fournie :

- Photo de l'aire de jeu.

Elle constate l'absence d'arrêté d'ouverture au public (AOP) précisant les capacités d'accueil de l'installation (nombre de places assises, debout, PMR).

La commission prononce le classement de l'installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 16/10/2036. En l'absence d'AOP, elle précise que la capacité d'accueil en spectateurs est de zéro.

1.2 Confirmation de classement

MONTHERME - STADE DU CRASSIER - NNI 83020101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

NOYERS PONT MAUGIS - STADE ANDRE DUSARD - NNI 83310101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2021.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence ou la bordure en béton située dans cette zone de sécurité doit être retiré.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La protection de l'aire de jeu doit être continue. En particulier, l'ouverture doit pouvoir être fermée pendant les rencontres.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3 Changement de niveau de classement

NEUFLIZE - STADE LAURENT DOUZAMY - NNI 83140101

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2024.

La commission reprend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- AOP, en date du 24/09/2026.

Elle rappelle que :

- **Le bloc douche est commun aux 2 vestiaires. Elle rappelle que pour un terrain, chaque vestiaire joueur doit disposer de sa propre salle de douches attenante (Article 4.2 du règlement des terrains et installations sportives).**
- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/10/2036.

ROUVROY SUR AUDRY - STADE COMMUNAL - NNI 83700101

Cette installation est retirée du classement depuis le 12/01/2024 suite à la non-conformité majeure (zone de sécurité).

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau T6 PN.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT HAUTE MARNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement
1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- ST DIZIER - COMPLEXE SPORTIF JEAN MEFFERT 1 - NNI 524480401
- ST DIZIER - COMPLEXE SPORTIF JEAN MEFFERT 2 - NNI 524480402
- ST DIZIER - COMPLEXE SPORTIF JEAN MEFFERT 5 - NNI 524480405
- ST DIZIER - STADE DES ACIERIES 2 - NNI 524480302
- ST DIZIER - STADE DES ACIERIES 3 - NNI 524480303

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT MARNE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MOURMELON LE GRAND - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 513880102

Cette installation n'est pas classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Plan de masse, des vestiaires, de l'aire de jeu.
- AOP en date du 25/09/2003.

La commission prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.2 Confirmation de classement

CONNANTRE - PARC DES SPORTS - NNI 511650101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr LECUYER-RAFFALLI, membre de la CDTIS, en date du 26/09/2026.
- Plans des vestiaires et de l'aire de jeu.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes pour un niveau T5 :

- **Pour un niveau T5, la main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**
- **La main courante n'est pas continue sur tout le pourtour de l'aire de jeu.**
- **Les bancs de touche sont non conformes (2.50m minimum de long)**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1 cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

Compte tenu des non-conformités, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

MOURMELON LE GRAND - STADE MUNICIPAL - NNI 513880101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 28/06/2034.

Elle constate que chaque bloc douches dessert 2 vestiaires (Art. 4.2. du règlement).

Par conséquent, la commission retire cette installation du classement.

POILLY - STADE MUNICIPAL - NNI 514370101

Cette installation est classée en niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2032.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 PN.

Pièce fournie :

- Demande de classement.

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

VITRY LE FRANCOIS - STADE LILIAN THURAM - NNI 516490102

L'installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 21/10/2029.

Reçu tests in situ en date du 06/08/2026.

Remerciements

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

DISTRICT MEURTHE ET MOSELLE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

ALLAMPS - STADE DES CRISTALLERIES - NNI 540100101

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 30/08/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photo, en date du 16/10/2026, attestant de la levée de la non-conformité mineure (fixations pour les filets de but conformes).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

BADONVILLER - STADE ÉMILE FOURNIER 1 - NNI 540400101

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos du club, reçu le 16/10/2026, attestant de la levée des non-conformités mineures (fixations pour les filets de but conformes).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

BLENOD LES TOUL - STADE MUNICIPAL - NNI 540800101

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 31/12/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de la mairie, en date du 16/10/2026, attestant de la levée des non-conformités mineures (fixations pour les filets de but conformes - vestiaire des arbitres désencombré).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

LUCEY - STADE MUNICIPAL - NNI 543270101

Cette installation est classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/05/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 18/09/2026.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que pour un classement en niveau T7, les bancs de touche ne sont pas obligatoires mais comme ils existent, il est conseillé de faire passer la main courante à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.

En attente de la levée de la non-conformité, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement
1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- HERSERANGE - STADE HAT TRICK - NNI 542540102
- LONGWY - STADE MUNICIPAL - NNI 543230101
- MORFONTAINE - STADE DES CITES - NNI 543850101
- MOUTIERS - STADE MAURICE ENGLER - NNI 543910101
- VILLERS LA MONTAGNE - STADE ARCHE - NNI 545750201

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

DAMELEVIERES - STADE MUNICIPAL - NNI 541520101

L'éclairage n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E6. Un avis préalable a été délivré en date du 19/05/2025.

Nouvelle étude d'éclairage en date du 15/04/2024. :

- Aire de jeu de 101 x 62 mètres
- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 18 m
- Type de projecteurs : LED (2 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75
- GR à 45,7

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2030.

2.2 Confirmation de classement
2.3 Changement de niveau de classement

LANEUVEVILLE DEVANT NANCY - STADE NELLY VIENNOT - NNI 543000301

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5. Un avis préalable a été délivré en date du 08/08/2025.

Etude d'éclairage en date du 05/02/2025 :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux : 21 m
- Type de projecteurs : LED (4 par mât)
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 267 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,80
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 295 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,73

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT MEUSE

1. Classement des installations

   1.1 Classement initial
   1.2 Confirmation de classement
   1.3 Changement de niveau de classement
   1.4 Avis préalable
   1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

   2.1 Classement initial
   2.2 Confirmation de classement

VERDUN - STADE DU PARC DE LONDRES - NNI 555450101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 15/09/2025.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 238 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,42

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E5 (le rapport Ehmin/EhMaxi est de 0,42 au lieu de 0,5 minimum).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

VERDUN - STADE BASE LOISIRS PRÉ L'ÉVÊQUE 1 - NNI 555450301

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 15/09/2025

La commission prend connaissance de la demande de classement en niveau E5. Un avis préalable a été délivré en date du 09/05/2025.

Nouvelle étude d'éclairage en date du 26/05/2026. :

- 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 19 m (4 par mât)
- Type de projecteurs : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux
- U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60
- U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,81
- GR à 45,7
- Aire de jeu de 105 x 68 mètres

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 289 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT MOSELLAN

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

AMANVILLERS - STADE ARMAND MICHELETTI 2 - NNI 570170102

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2026 (date de mise à disposition : 01/09/2006).

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 SYN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS, en date du 02/09/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 01/09/2036.

DELME - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 571710101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS, en date du 04/09/2026.

Elle constate que les bancs de touche ne sont pas conformes (déjà signalés en 2016).

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

LUCY - STADE MUNICIPAL - NNI 574240101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr MONFORT, membre de la CDTIS, en date du 04/09/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

MOUSSEY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 574880101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 16/09/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T6 PN jusqu'au 16/10/2036.

WALSCHEID - STADE DE LA TRAUBACH - NNI 577420101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/07/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr WIRIG, membre de la CDTIS, en date du 02/10/2026.

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

FONTOY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 572260101

Cette installation était classée en niveau TRAVAUX (T5) jusqu'au 27/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Elle prend note de l'absence de réponse concernant les travaux de mise en conformité des blocs douches.

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T7 PN jusqu'au 16/10/2036.

FORBACH - STADE FRANÇOIS MEYER - NNI 572270201

Cette installation était classée en niveau T4 PN jusqu'au 30/08/2025.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN.

Pièce fournie :

- Rapport de visite de Mr WICKER, membre de la CDTIS, en date du 05/05/2026, attestant de la levée de la non-conformité mineures (présence de lavabos+miroirs dans les vestiaires joueurs).

La commission prononce le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RETRAIT DE CLASSEMENT :

- VARSBERG - STADE STUNDEN - NNI 576960101
- FREISTROFF - STADE MUNICIPAL - NNI 572350101

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AMNEVILLE LES THERMES - STADE ANDRE VALENTIN - NNI 570190101

L'éclairage était classé en niveau E5 jusqu'au 08/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E5.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 296 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,52

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2028.

FAMECK - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 572060102

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 14/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7 (projecteur en LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 95 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,3

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,58

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2030.

MAIZIERES LES METZ - STADE CAMILLE MATHIEU 2 - NNI 574330102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 22/09/2022.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 en date du 27/07/2026 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 97 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,71

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E6 (l'éclairement horizontal moyen est de 97 lux au lieu de 150 lux minimum).

En l'absence de l'étude d'éclairage demandé depuis le 06/08/2026, la commission suspend sa décision.

MARLY - CENTRE D'ENTRAINEMENT DU FC METZ 1 - NNI 574470301

L'éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 11/10/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4 (Type de projecteurs LED).

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 973 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,5

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle attire l'attention sur la valeur limite du rapport EhMin/EhMax pour un niveau E4.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/10/2028.

SARREGUEMINES - STADE DES FAÏENCERIES - NNI 576310201

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 07/02/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 206 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,5

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72

L'éclairage correspond à un niveau E5.

Elle attire l'attention sur la valeur limite du rapport EhMin/EhMax pour un niveau E5.

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 16/10/2028.

THIONVILLE - STADE DE GUENTRANGE 2 - NNI 576720102

L'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 17/03/2025.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 241 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,67

Elle attire l'attention sur la valeur limite du rapport EhMin/EhMax pour un niveau E6.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2028.

TREMERY - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 576770102

L'éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E6.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 166 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,4

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,69

Elle attire l'attention sur la valeur limite du rapport EhMin/EhMax pour un niveau E6.

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 16/10/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

ST JULIEN LES METZ - STADE DE GRIMONT N°1 - NNI 576160101

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 68 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,16

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,37

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E7 (l'éclairement moyen est de 68 lux au lieu de 75 lux, le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,37 au lieu de 0,4 minimum).

Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

ST JULIEN LES METZ - Stade De Grimont N°2 - NNI 576160102

L'éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/11/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 72 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,17

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,36

Elle constate que les valeurs relevées ne correspondent pas au niveau E7 (l'éclairement moyen est de 72 lux au lieu de 75 lux, le facteur d'uniformité EhMin/EhMoy est de 0,36 au lieu de 0,4 minimum).

Par conséquent, elle retire le classement de l'éclairage de cette installation. Aucune compétition ne peut se jouer en nocturne.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT VOSGES

1. Classement des installations

1.1 Classement initial
1.2 Confirmation de classement

GRANGES AUMONTZEY - STADE JEAN CARRARA 1 - NNI 882180101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 30/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence. Pour conserver le niveau T5, l'aire de jeu doit avoir une largeur de 60m minimum.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

LA BOURGONCE - STADE MUNICIPAL - NNI 880680101

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de de classement en niveau T6 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 05/10/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

LA HOUSSIERE - STADE MUNICIPAL - NNI 882440101

Cette installation était classée en niveau T7 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T7 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 17/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence. La pierre est à enlever et les buts mobiles doivent être repliés.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

LE THILLOT - STADE AUGUSTE GROSJEAN - NNI 884680101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 17/09/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence ou la bordure en béton située dans cette zone de sécurité doit être retiré.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ST MAURICE SUR MOSELLE - STADE MICHEL GEORGES - NNI 884260101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 08/10/2026.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Les zones de sécurité de 2,50m autour de l'aire de jeu ne sont pas respectées. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.**
- **La main courante doit être en continue au niveau des bancs de touche et passer à l'arrière de ceux-ci à une distance recommandée de 1 m conformément à l'article 3.9.5.1 du règlement.**

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

ST NABORD - STADE JAN KOBYLAK - NNI 884290101

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 27/08/2026 (date de mise à disposition : 27/08/2006).

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 SYN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.
- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 28/09/2026.
- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires.

Elle constate que :

- **Les zones de sécurité augmentée doivent être de 6 m sur toute la longueur de la ligne de but. Elles sont non conformes pour le niveau T4.**
- **La hauteur du but (côté sud) est non conforme. Elle devra être rectifiée lors d'un prochain contrôle.**

Par conséquent, la commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 SYN jusqu'au 27/08/2036.

VAGNEY - STADE DES VIAUX - NNI 884860101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 02/06/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 PN.

Pièces fournies :

- Demande de classement.

- Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 01/10/2026.
- Photos de l'aire de jeu retracé.
- Plans de masse de la tribune, de l'aire de jeu et des vestiaires.
- AOP en date du 30/06/1999.

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m tolérance +/- 1cm), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.**
- **La zone technique doit être tracée en tirets (pointillés) pour chaque rencontre (Art. 3.5).**

La commission prononce le classement de l'installation en niveau T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

VITTEL - STADE JEAN BOULOUMIÉ 1 - NNI 885160101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2026.

La Commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de la mairie, en date du 05/10/2026, attestant la levée de la non-conformité (zone de sécurité à 2,50m).

La commission prononce le classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 16/10/2036.

1.4 Avis préalable
1.5 Affaires diverses

GERARDMER - STADE HENRI MILLAN 1 - NNI 881960101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 31/12/2026.

La commission reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T3 PN.

Pièce fournie :

- Mail et photos de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 19/10/2026, attestant de la levée de non-conformité majeure (zone de sécurité conforme : plaques métalliques recouvertes).

La commission propose le classement en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS pour décision.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial
2.2 Confirmation de classement

ELOYES - STADE SPILLER - NNI 881580102

L'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 05/04/2026.

La commission prend connaissance de la demande de la confirmation de classement en niveau E7.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 148 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,21

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,41

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 16/10/2028.

ST DIE DES VOSGES - STADE ÉMILE JEANPIERRE - NNI 884130101

L'éclairage était classé en niveau E4 jusqu'au 06/06/2026.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau E4.

Pièce fournie :

- Demande de classement

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 356 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

La commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 16/10/2027.

2.3 Changement de niveau de classement
2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses